

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 178.469.857 dinars, un actif net de 178.043.554 dinars et un bénéfice de la période de 2.702.540 dinars.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » comprenant le bilan au 30 septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 28 Octobre 2024

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT

Wael KETATA

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	110 786 050	102 089 175	97 769 880
Obligations et valeurs assimilées		110 786 050	98 083 676	97 769 880
Titres OPCVM		-	4 005 499	-
Placements monétaires et disponibilités		67 683 807	45 620 202	34 514 741
Placements monétaires	5	64 967 100	39 153 240	31 885 611
Disponibilités		2 716 707	6 466 962	2 629 130
Autres actifs	6	-	35	243
TOTAL ACTIF		178 469 857	147 709 412	132 284 864
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	382 778	346 319	163 301
Autres créditeurs divers	8	43 525	34 157	39 481
TOTAL PASSIF		426 303	380 476	202 782
ACTIF NET				
Capital	9	169 865 144	140 903 674	124 408 190
Sommes capitalisables				
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		8 178 410	6 425 262	7 673 891
ACTIF NET		178 043 554	147 328 936	132 082 082
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		178 469 857	147 709 412	132 284 864

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<i>Note</i>	<i>du 01/07/2024 au 30/09/2024</i>	<i>du 01/01/2024 au 30/09/2024</i>	<i>du 01/07/2023 au 30/09/2023</i>	<i>du 01/01/2023 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>	
Revenus du portefeuille-titres	10	1 842 355	5 382 151	1 502 201	4 252 206	5 946 025
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 842 355	5 325 206	1 502 201	4 252 206	5 946 025
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	56 945	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	685 401	1 519 952	309 542	651 310	1 043 990
Revenus des prises en pension	12	592 852	1 573 358	964 869	1 699 552	2 195 705
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 120 608	8 475 461	2 776 612	6 603 068	9 185 720
Charges de gestion des placements	13	(382 779)	(1 042 488)	(346 200)	(846 540)	(1 174 592)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 737 829	7 432 973	2 430 412	5 756 527	8 011 128
Autres charges	14	(55 579)	(154 692)	(47 720)	(121 519)	(167 222)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 682 250	7 278 281	2 382 691	5 635 009	7 843 905
Régularisation du résultat d'exploitation		561 079	900 129	514 263	790 253	(170 014)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		3 243 329	8 178 410	2 896 954	6 425 262	7 673 891
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(561 079)	(900 129)	(514 263)	(790 253)	170 014
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	(44 102)	-	17 020	56 485
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		20 290	53 594	19 724	57 283	71 534
Frais de négociation de titres		-	-	-	(120)	(182)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 702 540	7 287 773	2 402 415	5 709 191	7 971 742

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>du 01/07/2024 au 30/09/2024</i>	<i>du 01/01/2024 au 30/09/2024</i>	<i>du 01/07/2023 au 30/09/2023</i>	<i>du 01/01/2023 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 702 540	7 287 773	2 402 415	5 709 191	7 971 742
Résultat d'exploitation	2 682 250	7 278 281	2 382 691	5 635 009	7 843 905
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	20 290	53 594	19 724	57 283	71 534
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-	(44 102)	-	17 020	56 485
Frais de négociation de titres	-	-	-	(120)	(182)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	14 578 917	38 673 699	21 478 856	35 257 050	17 747 645
Souscriptions					
- Capital	31 508 247	98 060 290	48 116 055	86 065 887	102 132 335
- Régularisation des sommes non distribuables	1 942 195	6 042 744	2 671 469	4 767 272	5 664 468
- Régularisation des sommes distribuables	1 300 472	2 437 930	1 686 000	2 308 616	3 192 049
Rachats					
- Capital	(18 304 421)	(62 477 523)	(28 252 987)	(53 409 002)	(85 147 084)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 128 183)	(3 851 941)	(1 569 944)	(2 957 360)	(4 732 060)
- Régularisation des sommes distribuables	(739 393)	(1 537 801)	(1 171 737)	(1 518 363)	(3 362 063)
VARIATION DE L'ACTIF NET	17 281 457	45 961 472	23 881 271	40 966 242	25 719 388
ACTIF NET					
En début de période	160 762 097	132 082 082	123 447 665	106 362 694	106 362 694
En fin de période	178 043 554	178 043 554	147 328 936	147 328 936	132 082 082
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 163 195	985 856	950 780	843 715	843 715
En fin de période	1 267 827	1 267 827	1 117 004	1 117 004	985 856
VALEUR LIQUIDATIVE	140,432	140,432	131,896	131,896	133,977
TAUX DE RENDEMENT	1,61%	4,82%	1,59%	4,63%	6,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 septembre 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une société d'investissement obligataire à capital variable de type capitalisation, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Elle a été créée le 26 Octobre 1998 à l'initiative de la société « UBCI » et a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances, en date du 03 novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé la société « UBCI Bourse » depuis le 15 mars 2024, le dépositaire étant l'« UBCI ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à 110.786.050 dinars, et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% actif net
Obligations et valeurs assimilés			106 237 952	110 786 050	62,22%
Obligations des sociétés			31 124 000	32 704 844	18,37%
TN0003400660	A. BANK SUB 2020-03 T 9.20	10 000	400 000	418 661	0,24%
TNDE9EH7SA12	A. BANK SUB 2023-2 T10.05%	30 000	3 000 000	3 221 430	1,81%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022-1 CA 10 %	10 000	800 000	861 202	0,48%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CA 10.5 %	25 000	2 000 000	2 100 984	1,18%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023-2 CA 10.7%	40 000	4 000 000	4 328 367	2,43%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASE 2022-1-A 10%	5 000	300 000	300 592	0,17%
TNCTFWVUXV74	ATTIJARI LEASE 2022-1-B T+2.75	5 000	300 000	300 635	0,17%
TNMEZPU3I4U2	ATTIJARI LEASE 2023-1 10.7%	30 000	3 000 000	3 243 469	1,82%
TNO6AI2ZF0D3	ATTIJARI LEASE 2024-1 10.6%	30 000	3 000 000	3 134 518	1,76%
TN0006610554	ATTIJARI LEASE SUB 2020-1	9 700	388 000	414 861	0,23%
TN9MG9SI38K0	BIAT SUB 2022-1 T+2.95%	20 000	2 000 000	2 057 495	1,16%
TN0007310543	HL 2020-2 10.6%	5 000	200 000	214 967	0,12%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-A-1 10.75%	20 000	1 600 000	1 670 873	0,94%
TNAQSF8ZD1W1	HL 2024-1 A 10.7%	30 000	3 000 000	3 111 163	1,75%
TN0002102150	TLF 2021-1 9.7 %	5 900	236 000	244 479	0,14%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1 10.6 %	15 000	1 500 000	1 547 744	0,87%
TNIPE0BZ0LR6	TLF 2024-2 10.5 %	30 000	3 000 000	3 009 666	1,69%
TNR4CLXNS26	WIFAK BANK 2022-2 CA 9.25%	30 000	2 400 000	2 523 738	1,42%
Emprunt national			51 975 000	53 365 698	29,97%
TNVFSFLG1FH4	E.NAT 2022 T4 CC T+2.25%	20 000	2 000 000	2 141 707	1,20%
TNEFCT8MXYZ3	E.NAT 2022 T4 CC TF 9.6%	20 000	2 000 000	2 132 980	1,20%
TNVE955M6R90	E.NAT 2023 T3 CB TF 9.8%	50 000	5 000 000	5 016 110	2,82%
TN5XXZZ454U2	EMP NAT 2022 T1 CC TF 9.1%	70 500	7 050 000	7 327 009	4,12%
TNQHMI7RIBR5	EMP NAT 2022 T1 CC TV T+2.65 %	10 000	1 000 000	1 045 898	0,59%
TNI9EO2MTU05	EMP NAT 2022 T2 CC TF 9.6%	30 000	3 000 000	3 066 279	1,72%
TN11TIB0EPV4	EMP NAT 2022 T2 CC TV T+2.4%	30 000	3 000 000	3 071 665	1,73%
TN0008000838	EMP NAT T1 2021 CAT B 8.8%	52 250	5 225 000	5 317 716	2,99%
TN0008000846	EMP NAT T1 2021 CAT C 8.9%	15 700	15 700 000	15 981 757	8,98%
TN3QL5M1QLW6	EMP NAT T3 2021 CAT C 8.9%	4 000	4 000 000	4 248 907	2,39%
TNLBC9INKV10	EMP NAT 2024 T3 CC TV	40 000	4 000 000	4 015 670	2,26%
BTA			23 138 952	24 715 508	13,88%
TN0008000622	BTA 03-2026	2 000	1 830 400	2 030 365	1,14%
TN0008000606	BTA-04-2028	9 000	8 678 800	9 126 419	5,13%
TN0008000580	BTA-10-2026	13 000	12 629 752	13 558 724	7,62%
TOTAL			106 237 952	110 786 050	62,22%
Pourcentage par rapport à l'Actif					62,08%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à 64.967.100 dinars, se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
	<u>Certificats de dépôt</u>	46 855 261	47 396 971	26,62%
TNVMRGEKN0T0	Certificat de dépôt BNA au 08/10/2024 à 9,47% 90 jours	4 907 490	4 992 648	2,80%
TNIRBETS19Q1	Certificat de dépôt BTE au 17/07/2025 à 10,47% 360 jours	9 241 785	9 379 728	5,27%
TN52QOBQJ0X6	Certificat de dépôt BTE au 04/11/2024 à 9,49% 40 jours	4 958 262	4 964 467	2,79%
TNXEVAECNPV7	Certificat de dépôt BTK au 03/12/2024 à 10,4% 270 jours	5 652 690	5 914 202	3,32%
TN7KM8VNM1N9	Certificat de dépôt BTL au 15/01/2025 à 10,14% 120 jours	1 947 688	1 953 614	1,10%
TNX8BL9E0US0	Certificat de dépôt BTL au 24/01/2025 à 10,14% 130 jours	4 858 707	4 874 499	2,74%
TN84T6C41NR3	Certificat de dépôt BTL au 19/11/2024 à 9,74% 60 jours	4 442 494	4 452 898	2,50%
TN18WP3TJ8M3	Certificat de dépôt QNB au 06/11/2024 à 9,56% 40 jours	4 957 958	4 962 122	2,79%
TNQP9RZC4CI7	Certificat de dépôt QNB au 18/12/2024 à 9,54% 90 jours	5 888 187	5 902 793	3,32%
	<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>	17 502 545	17 570 129	9,87%
	Pension livrée BIAT au 01/10/2024 à 8,99% pour 22 jours	2 000 437	2 011 427	1,13%
	Pension livrée BIAT au 03/10/2024 à 8,99% pour 24 jours	2 000 437	2 011 422	1,13%
	Pension livrée BIAT au 04/10/2024 à 8,99% pour 23 jours	2 500 594	2 513 073	1,41%
	Pension livrée BIAT au 07/10/2024 à 8,99% pour 26 jours	2 000 079	2 010 054	1,13%
	Pension livrée BIAT au 10/10/2024 à 8,99% pour 17 jours	3 000 358	3 006 339	1,69%
	Pension livrée BIAT au 11/10/2024 à 8,99% pour 17 jours	1 500 245	1 502 861	0,84%
	Pension livrée BNA au 18/10/2024 à 8,50% pour 18 jours	1 499 920	1 500 273	0,84%
	Pension livrée BTE au 01/11/2024 à 9,04% pour 50 jours	3 000 475	3 014 680	1,69%
	TOTAL	64 357 806	64 967 100	36,49%
	Pourcentage par rapport au total des actifs			36,40%

NOTE 6 : AUTRES ACTIFS

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2024 à un solde nul contre 35 dinars au 30 septembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Retenue à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	-	35	243
Total	-	35	243

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2024 à 382.778 dinars contre 346.319 dinars au 30 septembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Gestionnaire	170 123	153 867	-
Dépositaire	42 531	38 466	36 450
Distributeurs	170 124	153 986	126 851
Total	382 778	346 319	163 301

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2024 à 43.525 dinars contre 34.157 dinars au 30 septembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Etat, retenue à la source	17 359	13 924	16 475
Redevance CMF	14 517	12 298	11 848
Charges à payer	11 649	7 935	11 158
Total	43 525	34 157	39 481

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2023

Montant	124 408 190
Nombre de titres	985 856
Nombre d'actionnaires	713

Souscriptions réalisées

Montant	98 060 290
Nombre de titres émis	777 066
Nombre d'actionnaires nouveaux	288

Rachats effectués

Montant	(62 477 523)
Nombre de titres rachetés	(495 095)
Nombre d'actionnaires sortants	(110)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables	(4 055)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	(44 102)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	53 594
Résultats antérieurs incorporés au capital (A)	7 673 891
Régularisation du résultat antérieur, incorporé au capital	2 194 859

Capital au 30-09-2024

Montant	169 865 144
Nombre de titres	1 267 827
Nombre d'actionnaires	891

(A) SUIVANT DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2024.

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1.842.355 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024, contre 1.502.201 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i> - intérêts	617 884	1 708 013	374 090	1 532 336	2 013 986
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i> - intérêts (BTA et Emprunt National)	1 224 471	3 617 193	1 128 111	2 719 870	3 932 039
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i> - Dividendes	-	56 945	-	-	-
Total	1 842 355	5 382 151	1 502 201	4 252 206	5 946 025

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à 685.401 dinars, contre 309.542 dinars pour la même période de l'exercice 2023, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts	17 148	47 000	34 458	135 194	155 945
Intérêts des certificats de dépôt	668 253	1 472 952	275 084	516 116	888 046
Total	685 401	1 519 952	309 542	651 310	1 043 990

NOTE 12 : REVENUS DES PRISES EN PENSION

Les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts au titre des opérations de prises en pensions livrées	592 852	1 573 358	964 869	1 699 552	2 195 705
Total	592 852	1 573 358	964 869	1 699 552	2 195 705

NOTE 13 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à 382.779 dinars, contre 346.200 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Rémunération du gestionnaire	170 124	463 328	153 867	376 240	522 041
Rémunération du dépositaire	42 531	115 832	38 467	94 060	130 510
Rémunération des distributeurs	170 124	463 328	153 867	376 240	522 041
Total	382 779	1 042 488	346 200	846 540	1 174 592

NOTE 14 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2024 à 55.578 dinars, contre 47.720 dinars pour la période allant du 01/07 au 30/09/2023, se détaillant ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Redevance CMF	42 531	115 832	38 467	94 060	130 510
Taxes	7 146	21 282	3 509	10 411	13 920
Frais bancaires	31	91	44	131	175
Frais de publications	1 562	4 654	1 380	4 095	5 476
Honoraires commissaire aux comptes	1 796	5 347	1 800	5 342	7 142
Jetons de Présence	2 513	7 486	2 521	7 479	10 000
Total	55 579	154 692	47 720	121 519	167 222

NOTE 15 : REMUNERATION DU GESTIONNAIRE, DU DEPOSITAIRE ET DES DISTRIBUTEURS**Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est confiée à la société d'intermédiation en bourse « UNION CAPITAL » ex « COFIB CAPITAL » ayant absorbé « UBCI Bourse ». Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'UBCI assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'UBCI perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération des distributeurs :

L'UNION CAPITAL et l'UBCI assurent la fonction de distributeur de fonds et de titres. En contrepartie de leurs services, l'UNION CAPITAL et l'UBCI perçoivent une rémunération de 0,4% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et partagée entre eux au prorata de leurs distributions.